

Enquête sur l'évaluation des services aux entreprises

2024

Organisation

À propos de l'enquête

L'*Enquête sur l'évaluation des services aux entreprises 2024* est menée à la demande du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS). L'objectif, avec cette enquête, est de comparer l'effet de services offerts par le MESS sur les entreprises, en mesurant dans le temps l'évolution de certaines caractéristiques, et en comparant les résultats recueillis avec un échantillon d'entreprises n'ayant pas bénéficié de services gouvernementaux. Les deux programmes évalués sont les Mesures de formation de la main-d'œuvre – volet entreprises et la Concertation pour l'emploi – soutien à la gestion des ressources humaines. Les données recueillies permettront au Ministère, le cas échéant, d'améliorer ses services publics d'emploi à l'intention des entreprises.

Votre organisation a été sélectionnée pour participer à cette enquête. Votre participation est **obligatoire**, conformément à la *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec*.

Confidentialité

Les réponses doivent être transmises à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) comme demandé dans ce questionnaire. L'ISQ garantit la confidentialité des réponses fournies par votre organisation dans le cadre de cette enquête.

L'ISQ a conclu une entente avec le MESS à qui les renseignements recueillis seront transmis, à l'exception du nom de votre organisation et de ses coordonnées, à moins d'un refus écrit de votre part d'ici le 2 février 2026. Vous pouvez en toute confiance fournir vos réponses : elles seront gardées confidentielles et ne serviront qu'à des fins statistiques.

Assistance

Pour toute assistance, veuillez communiquer avec la Direction de la gestion de la collecte, au numéro 1 800 561-0213.

Directives

- ▶ Ne nous retournez pas le questionnaire papier par la poste ou par télécopieur. Pour participer à l'étude, vous devez remplir le questionnaire en ligne d'ici deux semaines, en suivant les instructions contenues dans la lettre ou le courriel que vous avez reçu. L'Institut de la statistique du Québec communiquera avec les organisations qui n'auront pas soumis leur questionnaire Web afin d'obtenir leurs réponses par téléphone.
- ▶ Veuillez répondre pour l'organisation dont le nom et le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) figurent dans les coordonnées de la lettre ou dans le courriel que vous avez reçu. Répondez aussi, s'il y a lieu, pour les établissements, les unités administratives ou les divisions de l'organisation qui sont situés au Québec et qui sont rattachés à ce NEQ.
- ▶ Les termes marqués d'un astérisque (*) sont expliqués dans la section *Définitions*.
- ▶ Le questionnaire vise la période de **janvier à décembre 2024**.
- ▶ Dans ce questionnaire, veuillez compter tous les employé(e)s à qui votre organisation a émis un relevé 1 de Revenu Québec pour l'année 2024.
- ▶ Si votre établissement est définitivement fermé ou n'emploie personne, veuillez communiquer avec l'Institut de la statistique du Québec au 1 800 561-0213.
- ▶ Répondez du mieux que vous pouvez. Si vous n'avez pas l'information exacte pour certaines parties du questionnaire, veuillez fournir la meilleure estimation possible.

Ces définitions se rapportent aux termes marqués d'un astérisque (*) dans le questionnaire.

Définitions

Catégories professionnelles

Si une personne occupait plus d'une fonction dans votre organisation en 2024, vous devez considérer celle à laquelle il ou elle a consacré plus de temps.

1. Personnel de direction et cadres

Il s'agit du personnel occupant des emplois de gestion. Cette catégorie regroupe les cadres des échelons supérieurs, les cadres intermédiaires et tout autre personnel de gestion. Le personnel de direction et les cadres ont pour fonction de planifier, d'organiser, de diriger, de contrôler et d'évaluer l'ensemble des opérations de compagnies, de secteurs de production, de départements ou de services.

2. Personnel professionnel

Cette catégorie regroupe les personnes dont les fonctions exigent normalement un diplôme universitaire de premier cycle ou l'équivalent. Les emplois professionnels peuvent se trouver dans les domaines suivants :

- Affaires, finance et administration ;
- Sciences naturelles et appliquées et professions apparentées ;
- Secteur de la santé ;
- Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion ;
- Arts, culture, sports et loisirs.

Exemples d'emplois : comptable, spécialiste des ressources humaines, dentiste, avocat(e), notaire, psychologue, ingénieur(e)s et autres professionnel(le)s en génie, informaticien(ne), statisticien(ne), etc.

3. Personnel technique (de niveau collégial)

Cette catégorie regroupe les personnes occupant des emplois exigeant normalement un diplôme d'études collégiales ou l'équivalent. Les emplois de ce niveau peuvent se retrouver dans les domaines suivants :

- Affaires, finance et administration ;
- Sciences naturelles et appliquées et professions apparentées ;
- Secteur de la santé ;
- Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion ;
- Arts, culture, sports et loisirs.

Exemples d'emplois : technologue ou technicien(ne) en génie civil, mécanique ou industriel, agent(e) préposé(e) aux achats, adjoint(e) de direction, teneur(-euse) de livres, estimateur(-trice), technicien(ne) juridique, concepteur(-trice) et technicien(ne) en graphisme, etc.

Sont exclus de cette catégorie les emplois techniques qui n'exigent pas de diplôme d'études collégiales ou l'équivalent, dont les emplois de secrétaires.

4. Personnel de soutien administratif ou de bureau

Il s'agit du personnel occupant des emplois n'exigeant pas un diplôme d'études collégiales ou l'équivalent et qui fournit des services administratifs ou de bureau à des clients internes ou externes. Cette catégorie regroupe donc le personnel de soutien des services de santé, les secrétaires et le personnel de bureau.

Exemples d'emplois : secrétaire, secrétaire juridique, secrétaire médicale, commis de bureau, commis en comptabilité, réceptionniste, téléphoniste, etc.

5. Personnel des ventes et des services

Cette catégorie regroupe le personnel des ventes et des services et les personnes occupant des emplois de supervision de niveau intermédiaire ou élémentaire dans ce domaine.

Exemples d'emplois : représentant(e) des ventes, vendeur(-euse), gardien(ne) de sécurité, préposé(e) à l'entretien ménager, concierge, caissier(-ière), policier(-ière), pompier(-ière), boucher(-ère), etc.

6. Personnel de production

Le personnel de production comprend l'ensemble des personnes travaillant à des postes de production ou d'entretien. Il s'agit du personnel ouvrier qualifié occupant des emplois en production, en exploitation ou en entretien qui exigent un certificat de compétence professionnelle ou une formation équivalente en cours d'emploi et du personnel opérationnel travaillant à des postes de production ou d'entretien n'exigeant pas de certificat de compétence professionnelle ni une formation équivalente en cours d'emploi. Font partie du personnel de production :

- Personnel des métiers, du transport et de la machinerie ;
- Personnel du secteur primaire ;
- Personnel de la transformation, de la fabrication et des services d'utilité publique.

Exemples d'emplois : charpentier(-ière), électricien(ne), machiniste, mécanicien(ne), plombier(-ière), soudeur(-euse), boucher(-ère) industriel(le), boulanger(-ère), opérateur(-trice) de machines diverses, personnel d'installation, conducteur(-trice) de camion et d'autres véhicules, conducteur(-trice) d'équipement lourd, personnel de réparation et d'entretien, manœuvre, etc.

Concertation pour l'emploi (CPE)

Service qui encourage les différentes personnes concernées par des problématiques du marché du travail à recourir à la concertation, comme moyen privilégié, pour trouver des solutions durables aux problèmes auxquels elles font face, plus particulièrement en ce qui concerne la gestion des ressources humaines (GRH).

Coopérative

Entreprise détenue et administrée par une association de membres qui ont des besoins économiques et sociaux en commun, dont l'objectif est de réaliser des bénéfices ou des économies.

Entreprise individuelle

Entreprise non constituée en société et appartenant à une seule personne qui est propriétaire de l'actif, en retire les profits et en assume personnellement toutes les responsabilités financières et administratives.

Mesure de formation de la main-d'œuvre (MFOR)

Le programme de formation de la main-d'œuvre vise l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise par le développement des compétences des travailleurs ou travailleuses.

Personne morale sans but lucratif

Une personne morale sans but lucratif, aussi appelée « organisme sans but lucratif (OSBL) » ou « organisme à but non lucratif (OBNL) », est un groupement de personnes physiques qui poursuivent un but à caractère moral ou altruiste et qui n'ont pas l'intention de faire des gains pécuniaires à partager entre les membres.

Secteur public

Le secteur public comprend l'ensemble des unités institutionnelles sous contrôle gouvernemental. Ce contrôle peut prendre la forme de propriété exclusive d'une unité institutionnelle ou d'une participation majoritaire sous forme d'actions donnant le droit de vote. Le secteur public est composé de l'administration québécoise, de l'administration fédérale au Québec, de l'administration municipale, des universités et des entreprises à caractère public des trois ordres de gouvernement. Les centres de la petite enfance (CPE), les garderies et les OBNL n'en font pas partie.

Société par actions

Société distincte et indépendante de ses actionnaires, dont le capital est divisé en actions, chaque actionnaire n'engageant sa responsabilité que jusqu'à concurrence de son apport.

Section 1 Profil de l'organisation répondante

L'activité principale est celle qui génère le plus grand chiffre d'affaires.

1.1 Quel secteur d'activité représente le mieux l'activité principale de votre organisation? (Choix unique)

- | | |
|--|---|
| ☐ Agriculture, élevage, foresterie, pêche et chasse | ☐ Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement (p. ex. service de gestion administrative et de soutien aux entreprises, agences de placement, agences de voyage, services de sécurité, d'entretien de bâtiment, d'aménagement paysager, de nettoyage, etc., organisateur(-trice)s d'événements, services de gestion des déchets) |
| ☐ Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz | ☐ Services professionnels, scientifiques et techniques |
| ☐ Services publics (p. ex. distribution d'électricité ou de gaz naturel, gestion de réseau d'aqueduc et d'égout) | ☐ Gestion de sociétés et d'entreprises |
| ☐ Construction (p. ex. entrepreneur(-euse)s généraux(-ales) et spécialisé(e)s, génie civil) | ☐ Services d'enseignement |
| ☐ Fabrication | ☐ Soins de santé et assistance sociale |
| ☐ Commerce de gros | ☐ Arts, spectacles et loisirs |
| ☐ Commerce de détail | ☐ Services d'hébergement et de restauration |
| ☐ Transport et entreposage | ☐ Autres services (sauf les administrations publiques) |
| ☐ Industrie de l'information et industrie culturelle (p. ex. éditeur(-trice)s, industries du film, de la musique, de la radio et de la télédiffusion, télécommunications, traitement et hébergement de données) | ☐ Administrations publiques |
| ☐ Finance et assurances | ☐ Autre secteur, veuillez spécifier |
| ☐ Services immobiliers et services de location à bail (p. ex. entreprises de location de logements, d'entrepôts, etc., agent(e)s et courtier(-ière)s immobilier(-ière)s, entreprises de location d'autos, d'outils, etc.) | |

1.2 Votre organisation fait partie du :

- ☐ secteur privé
- ☐ secteur public*

On réfère ici à la forme juridique.

1.3 Quel est le statut de l'entreprise ?

- ☐ Coopérative*
- ☐ Entreprise individuelle*
- ☐ Personne morale sans but lucratif*
- ☐ Société par actions*
- ☐ Autre. Précisez : _____

1.4 En quelle année votre organisation dans sa forme actuelle a-t-elle été créée ?

1.5 En tenant compte de la masse salariale des membres de votre personnel au Québec, dans quelle région administrative se situe la majorité des activités de votre organisation ?

- | | | |
|---|---|--|
| ☐ 01-Bas-Saint-Laurent | ☐ 07-Outaouais | ☐ 13-Laval |
| ☐ 02-Saguenay–Lac-Saint-Jean | ☐ 08-Abitibi-Témiscamingue | ☐ 14-Lanaudière |
| ☐ 03-Capitale-Nationale | ☐ 09-Côte-Nord | ☐ 15-Laurentides |
| ☐ 04-Mauricie | ☐ 10-Nord-du-Québec | ☐ 16-Montérégie |
| ☐ 05-Estrie | ☐ 11-Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine | ☐ 17-Centre-du-Québec |
| ☐ 06-Montréal | ☐ 12-Chaudière-Appalaches | |

1.6 En considérant le moment de l'année où il y avait le plus d'employé(e)s sur votre liste de paie, quel a été le nombre maximal de personnes à l'emploi de votre organisation en 2024, au Québec?

Vous devez considérer tous les employé(e)s de l'organisation, étudiant(e)s ou non, à temps plein ou à temps partiel, ayant travaillé au Québec en 2024. Il s'agit du nombre de relevés 1 de Revenu Québec qui ont été émis par l'organisation en 2024.

1.7 a) En considérant le nombre de relevés 1 de Revenu Québec qui a été émis, combien de personnes, au total, ont travaillé dans votre organisation en 2024?

R1

b) Veuillez répartir le nombre total de personnes ayant travaillé dans votre organisation en 2024 selon les catégories* ci-après.

- | | |
|--|----------------------|
| 1) Personnel de direction et cadres | <input type="text"/> |
| 2) Personnel professionnel | <input type="text"/> |
| 3) Personnel technique | <input type="text"/> |
| 4) Personnel de soutien administratif ou de bureau | <input type="text"/> |
| 5) Personnel des ventes et des services | <input type="text"/> |
| 6) Personnel de production | <input type="text"/> |
| ▼ | ▼ |
| 7) TOTAL | <input type="text"/> |

→ Ce total doit être égal au nombre de personnes inscrit à 1.7 a).

Veuillez consulter la section Définitions.

Si une personne occupait plus d'une fonction dans votre organisation en 2024, vous devez considérer celle à laquelle elle a consacré plus de temps.

Le chiffre d'affaires brut est égal à la somme des ventes et des prestations de services (taxes récupérables comprises).

1.8 En 2024, quel était le chiffre d'affaires brut de votre organisation ?

\$

1.9 En 2024, votre organisation a-t-elle procédé à des changements organisationnels ?

- ☐ Oui → [Passez à la question 1.10.](#)
- ☐ Non → [Passez à la question 1.11.](#)

Dans le cadre de cette enquête, on entend par changement organisationnel tout changement apporté par l'organisation concernant les horaires de travail, les modes de gestion, la collaboration ou le recours à des partenaires externes en matière de recherche et développement, de production ou de commercialisation, ou encore tout remaniement des processus visant à accroître le rendement.

1.10 Veuillez préciser quel changement organisationnel a été effectué :

- ☐ Modification à l'horaire de travail
- ☐ Modification dans le mode de gestion des ressources humaines
- ☐ Collaboration ou recours à des partenaires externes en matière de recherche et développement, de production ou de commercialisation
- ☐ Remaniement des processus visant à accroître le rendement
- ☐ Les changements organisationnels ont été faits à même les ressources de l'organisation

Dans le cadre de cette enquête, on entend par changement technologique le fait d'avoir implanté ou utilisé de nouveaux logiciels, de nouveaux procédés ou de nouveaux équipements excluant le remplacement par un équipement similaire et la mise à jour d'un logiciel.

1.11 En 2024, votre organisation a-t-elle procédé à des changements technologiques ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

La masse salariale est la somme des salaires et traitements. Vous devez inclure les salaires, les pourboires, les vacances payées, les jetons de présence, les commissions, les primes et bonis, ainsi que les avantages imposables. Les montants versés par un employeur à un fiduciaire ou à un dépositaire en vertu d'un régime d'intéressement, d'une fiducie pour employé(e)s ou d'un régime de prestations aux employé(e)s doivent aussi être inclus.

1.12 Quelle était la masse salariale de votre organisation en 2024, pour le Québec ?

_____ \$

► Si vous avez bénéficié d'un des services offerts aux entreprises par le MESS en 2021, mais pas en 2024, répondez à la question 1.13, puis passez à la fin du questionnaire.

1.13 Pourquoi votre participation au programme du MESS s'est-elle terminée ?

- ☐ Les objectifs fixés par l'entreprise ont été atteints → [Passez à la section 2 – Fin du questionnaire](#)
- ☐ Il s'agissait d'une décision du MESS → [Passez à la section 2 – Fin du questionnaire](#)
- ☐ Autre – précisez : _____ → [Passez à la section 2 – Fin du questionnaire](#)
- ☐ Ne sait pas → [Passez à la section 2 – fin du questionnaire](#)

- Si vous n’avez pas bénéficié d’un des services offerts aux entreprises par le MESS en 2021 et en 2024, répondez à la question 1.14A. Sinon, passez à la fin du questionnaire.

1.14 a) Le MESS offre plusieurs mesures d’aide aux entreprises, notamment MFOR* & CPE*. Connaissez-vous ces mesures ?

- ☐ Oui → [Passez à la question 1.14B](#)
- ☐ Non → [Passez à la section 2 – Fin du questionnaire](#)

b) Votre entreprise a-t-elle présenté une demande pour bénéficier de l’une de ces mesures ?

- ☐ Oui → [Passez à la question 1.14C](#)
- ☐ Non → [Passez à la section 2 – Fin du questionnaire](#)

c) Avez-vous essuyé un refus à la suite d’une demande de participation à l’une de ces mesures ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Section 2 Fin du questionnaire

Si vous avez des questions ou des commentaires à propos de l’enquête, vous pouvez communiquer avec nous au numéro sans frais 1 800 561-0213.

Si vous le désirez, vous pouvez inscrire vos commentaires dans l’espace qui suit.

L’Institut de la statistique du Québec vous remercie d’avoir collaboré à cette enquête